

Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON DE PONT D'AIN

COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 26 mai 2015, affiché le 2 juin 2015. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 19 mai 2015, sous la présidence de Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN - Agnès PRUNIAUX - Christophe DAVID-HENRIET - Hélène JACQUET - Alain BRITEL - Marie-Rose RIZZO - Ludovic SAILLARD - Agnès DUBOIS - Fabien CHAVET - Stéphanie CORNATON - Nicolas RIPPE (arrivé à 19 h 22) - Isabelle SERRAND
Etaients excusés	Anne-Marie FEUGIER a donné pouvoir à Jean-Claude GAILLARD Joël SUBTIL a donné pouvoir à Stéphanie CORNATON Janine DURET a donné pouvoir à Nicolas RIPPE Thierry REBERE Anaïs JULLIEN
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Fabien CHAVET Chantal DEMOULIN
Conseillers en exercice : 19	Présents : 14 Votants : 17

Ouverture de la séance à 19 h.

Présentation du Conseil Municipal d'Enfants

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux jeunes conseillers municipaux qui avaient été invités à participer à cette séance du conseil municipal. Chaque élu adulte se présente, vient ensuite la présentation des jeunes conseillers.

Madame le Maire félicite les 12 jeunes pour l'engagement qu'ils viennent de prendre.

Hélène JACQUET relate la mise en place du conseil municipal d'enfants qui travaillent actuellement sur l'opération « flânerie dortanaise » ; 3 commissions ont été créées au sein de ce conseil :

- Sports loisirs
- Embellir la ville
- Mieux vivre ensemble

Elle remercie Agnès DUBOIS, Stéphanie CORNATON et Joël SUBTIL pour l'encadrement de ces jeunes pendant les conseils municipaux.



Le compte rendu du conseil municipal du 5 mai 2015 n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

Temps d'activités périscolaires

Madame le Maire rappelle que le groupe de travail mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires s'est réuni récemment. Suite à la modification des horaires des rythmes scolaires, les temps d'activités périscolaires se dérouleront en fin de journée scolaire soit de 15 h 45 à 16 h 30.

Le Directeur Académique des services de l'éducation nationale a émis un avis favorable pour les nouveaux horaires des rythmes scolaires qui restent à valider par le Conseil Départemental de l'Education Nationale courant juin.

Une étude du prix de revient des TAP a été réalisée sur une année scolaire qui fait apparaître un coût à la charge de la commune de 26 629,48 €. En conséquence, Madame le Maire propose la mise en place d'une participation financière des familles pour la prochaine rentrée scolaire.

Trois simulations sont proposées :

Participation des parents	charge de la commune sans participation de l'Etat	charge de la commune avec la participation de l'Etat (50 € par enfant)
1 € la séance	18 399,48 €	9 348,48 €
1,25 € la séance	14 079,48 €	5 029,48 €
1,50 € la séance	9 759,48 €	709,48 €

Arrivée de Nicolas RIPPE à 19 h 22.

Hélène JACQUET précise que la participation de l'Etat pour 2015/2016 est conditionnée à la mise en œuvre d'un PEDT (Plan éducatif territorial) qui doit être validé avant le 12 juin 2015. La commune s'engage à prévoir des formations pour l'année à venir pour les agents.

Hélène JACQUET précise qu'un courrier de préinscription aux TAP sera adressé aux parents dès jeudi 28 mai, les demandes d'inscriptions définitives seront transmises dans le courant du mois de juin.

Les activités prévues en accord avec le personnel communal sont définies ainsi pour la rentrée de septembre : contes et histoires, relaxation, citoyenneté, expression corporelle, arts plastiques, jeux sportifs, jeux de sociétés, nature et découverte, cuisine, jardinage...

Après débat, Madame le Maire propose aux élus de se prononcer sur la gratuité ou non des TAP, le Conseil Municipal **donne** un avis favorable pour la mise en place d'une participation familiale avec **4 abstentions et 13 voix Pour**.

Après étude des différentes simulations de participations, le Conseil Municipal **fixe à l'unanimité** le tarif de la séance de ¼ h à 1,25 € et **décide** la création d'une régie de recettes pour l'encaissement de ce produit.

Madame le Maire profite de ce point à l'ordre du jour pour remercier et féliciter le personnel d'encadrement qui s'est beaucoup investi depuis la rentrée scolaire.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères année 2015

Jean-Claude GAILLARD expose que la CCHB (Communauté de Communes Haut Bugey) a repris la compétence de la collecte des ordures ménagères depuis le 1er janvier 2015 ; que le conseil communautaire aurait dû fixer le montant de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour 2015 avant le 15 octobre 2014. Ce qui n'a pas été le cas.

En conséquence, les services de la Préfecture de l'Ain ont sollicité la commune de DORTAN pour fixer avant le 31 mai 2015 le montant de la TEOM pour 2015.

Jean-Claude GAILLARD explique que le produit estimé de cette taxe au taux de 11,90 % s'élèverait en 2015 à 170 000 € alors que les dépenses sont moins importantes d'environ 50 000 €, il précise que cette taxe n'a jamais varié depuis 2004. Par ailleurs, il s'est rapproché des services de la Préfecture et, propose, pour compenser cette perte et compenser également la nouvelle baisse supplémentaire par rapport à la prévision budgétaire de la Dotation globale de fonctionnement de 12 000 €, d'augmenter la taxe sur le foncier bâti en contrepartie d'une diminution de la taxe d'ordures ménagères.

Madame le Maire sollicite l'avis des élus pour compléter le point 4 de l'ordre du jour et y intégrer la décision de voter les autres taxes d'impositions. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** la modification du point 4 en y ajoutant toutes les taxes d'imposition.

Jean-Claude GAILLARD présente deux simulations :

- 1ère simulation :
 - Baisse de la TEOM à 10 % (le taux de 2014 étant de 11,90 %) ce qui se traduit par une baisse de produit de 27 137 €
 - Augmentation de la Taxe sur le Foncier Bâti à 11,96 % (le taux de 2014 étant de 10,21%) ce qui se traduit par une augmentation de produit de 30 625 € en tenant compte de l'augmentation prévue lors du conseil municipal du 24 mars 2015
- 2ème simulation :
 - Baisse de la TEOM à 8 % soit 55 702 € de produit en moins
 - Augmentation de la Taxe sur le Foncier Bâti à 13,59 % soit 59 150 € de produit en plus en tenant compte également de l'augmentation prévue lors du conseil municipal du 24 mars 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **fixe à l'unanimité** la TEOM à 8 % pour l'année 2015, **rapporte** la délibération n° 2015/29 du 24 mars 2015 fixant les taux d'imposition pour l'année 2015 et **fixe** les taux d'imposition pour 2015 comme suit :

✓	Taxe d'habitation	9,11 %
✓	Taxe foncière sur les propriétés bâties	13,59 %
✓	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,46 %

Convention établissant les modalités du reversement de la TEOM à la Communauté de Communes Haut-Bugey

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes Haut-Bugey a décidé la prise de compétence relative à l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés à compter du 1er janvier 2015.

Il s'avère que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été votée par le Conseil Communautaire le 18 décembre 2014 et qu'elle ne peut s'appliquer au 1er janvier 2015 conformément à l'article 1639 A bis UU-1 du Code Général des Impôts.

En conséquence, la Commune de Dortan recouvrera la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2015 et devra la reverser à la CCHB. Ainsi, il s'avère nécessaire de passer une convention avec la CCHB pour définir les modalités de reversement de la TEOM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide à l'unanimité** la convention présentée par la CCHB et **autorise** Madame le Maire à la signer.

Régime indemnitaire – secrétaire de mairie

Madame le Maire expose que suite au recrutement d'Evelyne BUTTON, remplaçante de Chantal DEMOULIN qui part en retraite au 30 juin 2015, il s'avère nécessaire de modifier la délibération instituant l'indemnitaire forfaitaire pour travaux supplémentaires dont bénéficiait la directrice générale des services. En effet, au vu de la population de 1 929 habitants, Evelyne BUTTON ne peut prétendre aux mêmes fonctions, elle est embauchée sur un poste de secrétaire de mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'instituer l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires à l'agent relevant du cadre d'emplois d'attaché territorial aux fonctions de secrétaire de mairie.

Point sur le cimetière – procédure en cours

Agnès PRUNIAUX expose le souci de place au cimetière. Pour palier au problème, une étude a été menée en 2011 pour l'agrandissement du cimetière, le montant très élevé (entre 1 287 € et 1 600 € TTC) par place supplémentaire n'a pas été retenue.

En conséquence, les élus de la commission Urbanisme Environnement ont proposé la reprise des concessions.

Ainsi deux procédures sont mises en place :

1. Suivant l'article 2223-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) les concessions échues de + de 2 ans qui n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement ont été répertoriées, une information a été affichée au cimetière, à la mairie et dans les différents points d'information qui laisse une année aux familles pour se faire connaître. Des plaques ont été déposées sur 13 emplacements concernés par cette procédure.
2. Suivant l'article 2223-17 du CGCT, une procédure permet de récupérer les tombes en état présumé d'abandon, 100 tombes sont concernées. Des plaques ont été déposées sur ces tombes invitant les familles à se manifester dans les 3 années à venir.

Agnès PRUNIAUX précise que cette dernière procédure permet d'éviter les problèmes de sécurité rencontrés (affaissements, croix qui risquent de tomber, etc.)

Questions diverses

1. 5 juin 2015 : réception pour les personnes ayant participé au 21 juillet 2014. Les participants pourront découvrir le livre édité à cette occasion et le film réalisé par Jacky Feugier.
2. Damien ABAD, Président du Conseil Départemental remercie la commune de Dortan pour le versement du Fonds de Solidarité Logement.

3. Une visite du CIEL (Centre d'Immersion Educatif et Ludique) du SIDEFAGE de Bellegarde s/Valserine est ouverte aux élus le 12 juin 2015 à 17 h et 19 h. Par ailleurs, les enseignants sont invités à programmer des visites pour les élèves de l'école élémentaire de Dortan, le transport étant pris en charge par le SIDEFAGE.
4. Le SIDEFAGE prévoit une collecte de papiers administratifs le 1er juin 2015 de 8 h 30 à 17 h devant le parc du Château. Les administrés sont invités à participer à cette collecte.
5. Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 2 juin 2015.
6. Les travaux d'interconnexion des réseaux d'eaux sont commencés entre Bonaz et Maissiat depuis lundi 25 mai, ils dureront environ 4 mois.

La séance est levée à 20 h 30.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE



Le Secrétaire de séance,
Fabien CHAVET



Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.